

Ecole, plus de files, un formulaire

Articles

Le 27 avril 2010 |

Jusqu'au 7 mai 2010 inclus, les parents peuvent déposer un formulaire dans l'école de leur choix pour inscrire leur enfant en 1ère année secondaire. Inutile de se lever à 3 heures du matin. Les premiers arrivés ne seront pas les premiers servis. L'école encode l'inscription dans un programme informatique de la Communauté française. Pour les quelques écoles où il y aura trop de demandes, c'est ce programme qui va déterminer les élèves prioritaires. Pour les élèves qui ne sont pas repris, une commission trouvera une autre école en tenant compte des choix faits des parents. Avec ce système, moins de files devant les écoles et moins de discussions.

Après les files d'attente des parents devant les écoles en 2007... Après bien des discussions et des désordres en 2008 et 2009... Comment va se faire l'inscription des élèves en 1ère année du secondaire 2010-2011 ? Les parents rentrent un formulaire. Un programme informatique classe les élèves prioritaires. Une commission trouvera une autre école en fonction du choix des parents pour les quelques centaines d'élèves qui n'auront pas de place dans la 1ère école choisie.

Les écoles primaires ont organisé des séances d'information pour les parents de 6e année. A cette séance, les parents ont reçu un formulaire d'inscription pour la 1ère année du secondaire. S'ils n'étaient pas présents, les parents l'ont reçu par recommandé.

Les parents remplissent le formulaire. Ils indiquent d'abord l'école secondaire qu'ils ont choisie pour leur enfant. C'est leur premier choix. Ils peuvent aussi choisir d'autres écoles au cas où leur enfant ne trouverait pas de place dans la première école choisie. Du lundi 26 avril au 7 mai 2010 inclus, les parents peuvent déposer le formulaire dans la première école choisie. Les parents reçoivent un accusé de réception. L'école encode l'inscription dans un programme informatique de la Communauté française. Ce programme va traiter toutes les inscriptions. Deux cas sont possibles.

1er cas

Il y a assez de places dans une école pour accueillir tous les élèves. Tous les élèves sont inscrits. Les parents recevront entre le 10 et le 14 mai une confirmation de l'inscription. Ce sera le cas pour presque toutes les écoles de la Communauté française.

2e cas

Il n'y a pas assez de places dans l'école choisie. Cela concerne des écoles dites « réputées complètes ». En septembre 2009, il n'y avait que 25 écoles complètes pour toutes la Communauté française. Elles étaient toutes situées à Bruxelles et dans le Brabant Wallon.

Le programme informatique classe alors les élèves « prioritaires » selon des critères géographiques et pédagogiques. Pour les élèves qui ne sont pas repris, la Commission Inter-Réseaux des Inscriptions va trouver une autre école en fonction des choix faits par les parents indiqués sur le formulaire. On estime que cela concernera un peu plus de 700 élèves sur 50 000. La réponse est donnée aux parents au plus tard le 4 juin.

Dans tous les cas, l'inscription ne devient officielle que si l'enfant réussit son CEB. Si l'enfant n'obtient pas son CEB, les parents devront l'inscrire en 1ère année différenciée.

Les parents ne sont pas obligés de rentrer de formulaire. Ils peuvent toujours inscrire leur enfant dans une école jusqu'au 15 septembre 2010. Mais évidemment, ils courent alors le risque de ne pas trouver de place dans l'école de leur choix.

TV

Pour informer les parents : un numéro de téléphone gratuit du ministère : 0800 18 855

Pour tous :

un site du ministère : <http://www.inscription.cfwb.be/>

un article du Ligueur : <http://leligueur.citoyenparent.be/rubrique>

[/le-ligueur-et-la-ligue/98/429/decret-inscriptions-a-vos-agendas.html](http://le-ligueur-et-la-ligue/98/429/decret-inscriptions-a-vos-agendas.html)

[Les articles « école » sur notre site](#)